

AVIS DE COURSE
TRANSGIRONDE 2017
10 JUIN 2017
ESTUAIRE DE LA GIRONDE (BLAYE-BLAYE)
BLAYE NAUTIQUE
5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,
 - 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
 - 1.4 Les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve :
 Côtière
 - 3.1.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 et d'une longueur minimale de 6,30 m
 - 3.1.3 Les bateaux devront avoir à bord un mouillage suffisant, les feux de route en bon état de fonctionnement. Ainsi que la quantité de carburant nécessaire pour rejoindre dans un abri en cas de nécessité.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, à blayenautique@gmail.com au plus tard le 9/06/2017 à 19h, ou en le présentant le 09/06 /2017 entre 19H et 21H ou le 10/06 de 7H à 7H30 au Club house de BLAYE NAUTIQUE 6 Allées Marines à BLAYE.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant		
toutes	30€ par bateau pour 2 équipiers	10 € par équipier supplémentaires	

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
09/06/2017	19h	21h
10 /06/2017	7h	7h30

5.2 Jauge et contrôles :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
10/06/2017	Devant BLAYE à 8H	toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affiché suivant les prescriptions fédérales

7. PARCOURS

- 7.1 Le parcours sera : **Côtier**
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour les classes suivantes

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validées pour valider la compétition.
- 9.2 **Les groupes de classement seront définis en fonction du nombre de participant**
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Au départ et à l'arrivée à la halte nautique de BLAYE. Prévenir de votre arrivée.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jean Paul RICHARD 06 89 92 30 24

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

PM BLAYE : le 10/06, 8H09, Coef : 77. 20h28.

BM le VERDON : 12H 27

PM BLAYE : 11/06,8H49, Coef : 76

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Vous sera envoyé dès réception des inscriptions.